

## **EXERCICE PRATIQUE**

**QUESTIONNAIRE:** DROIT PÉNAL – CORRIGÉ

1. Luc Bilodeau demande à Me Sophie Lalonde s'il peut être condamné à un emprisonnement avec sursis malgré son antécédent de fraude et sa cause pendante. Quelle sera la réponse de Me Sophie Lalonde? Motivez votre réponse.

Oui, l'infraction de recel n'est pas exclue expressément de l'emprisonnement avec sursis (art. 742.1 b) c) d) C.cr.) et si le juge Lévesque est convaincu que la mesure ne met pas en danger la sécurité de la collectivité et est conforme aux articles 718 et 718.2 C.cr., il impose une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans.

2. Si Léon Viens est trouvé coupable d'un vol de plus de 5 000 \$, pourra-t-il être condamné à un emprisonnement dans la collectivité? Motivez votre réponse.

Oui, ce crime n'est pas exclu du champ d'application de la peine d'emprisonnement avec sursis (art. 742.1 b) c) d) C.cr.).

3. Quelle sera la réponse de Me Alex Breton? Motivez votre réponse.

Oui, ce crime n'est pas punissable par une peine minimale (art. 236 b) et 731 (1) a) C.cr.).

NOTA: bien que le code prévoie que le juge peut surseoir au prononcé de la peine, il est peu probable, dans les faits, qu'une telle sentence soit accordée.

4. Lors de l'imposition de la peine, quelles ordonnances le juge Robert Matte doit-il imposer? Motivez votre réponse.

Ordonnance obligatoire en vertu de l'article 109 (1) a) ou 109 (1) a.1) C.cr. et ordonnance en vertu de l'article 487.051 C.cr., une suramende compensatoire en vertu de l'article 737 (1)

	primaire (art. 487.04 a) (iii) C.cr.).
:::::	
5.	Le procureur aux poursuites criminelles et pénales (PPCP) désire demander une peine d'emprisonnement de 30 mois pour chacun des individus avec une probation de deux ans. Le PPCP peut-il demander une telle peine? Motivez votre réponse.
	Non, en raison de l'article 731 (1) b) C.cr., la peine d'emprisonnement ne peut dépasser deux ans, si on veut y adjoindre une probation.
6.	Le procureur de la défense vise plutôt une peine d'emprisonnement discontinue de 90 jours. Est-ce une peine que le tribunal peut prononcer à l'égard des deux accusés? Motivez votre réponse.
	Oui, pourvu que le tribunal accompagne cette peine discontinue d'une probation. Art. 732 (1) a) b) C.cr.
7.	Le tribunal doit-il tenir compte des principes de la détermination de la peine, particulièrement, de facteurs aggravants dans l'imposition d'une peine pour les infractions commises par les deux accusés? Motivez votre réponse.
	Oui, il doit en tenir compte, article 348.1 b), puisqu'il s'agit ici d'une circonstance aggravante lorsque les individus, lors de la commission d'une effraction dans une maison d'habitation, ont employé la violence contre une personne.
:::::	
8.	Afin d'être en mesure de répondre correctement à Jérôme Cadieux, quels sont les articles précis et pertinents que Me Yves Gendron devra consulter afin de lui donner une réponse complète?
	Il va consulter l'article 5 (1) (3) a) de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres</i> substances ( <i>L.r.c.d.a.s.</i> ) dans le cas de substances inscrites à l'annexe I ou II où il est passible

C.cr sous réserve de l'article 737 (2.1) C.cr. L'homicide involontaire est une infraction super

d'un emprisonnement à perpétuité.

9. Si Jérôme Cadieux avait vendu du LSD (diéthylamide de l'acide lysergique) au même endroit, quelle peine aurait-il encourue et quels auraient été les facteurs que le juge aurait dû prendre en considération? Mentionnez les articles précis et pertinents.

Le juge devrait se référer à l'article 5 (1) 3) b) *L.r.c.d.a.s.*, car cette drogue se retrouve à l'annexe 3 et il devrait prendre en considération que cette transaction s'est déroulée dans une cour d'école, ce qui constitue une circonstance aggravante selon l'article 10 (2) a) iii *L.r.c.d.a.s*.

10. Est-ce que le tribunal peut accepter la recommandation commune quant à la peine? Motivez votre réponse.

Oui, puisqu'il ne s'agit pas d'actes criminels excluent en vertu des articles 742.1 b) c) d), le tribunal pourra entériner cette suggestion commune dans la mesure où c'est conforme avec les articles 718 à 718 .2 C.cr. (art. 742.1 a) C.cr.).

\* \* \* \* \*

11. L'avocat de la défense a-t-il raison de s'objecter? Motivez votre réponse.

Oui, car l'accusé n'est pas contraignable même à l'audition sur la peine. Article 723 (5) c) C.cr. et l'article 4 (1) de la *Loi sur la preuve*.

\* \* \* \* \*

12. Est-ce que la poursuite peut faire la démonstration des comportements violents de Félix Lavigne? Motivez votre réponse.

Non, seul les faits aggravants reconnus à la partie 23 C.cr. ou la *L.r.c.d.a.s* et les condamnations antérieures de Félix peuvent être prouvés par le PPCP, et ce, hors de tout doute raisonnable. Article 724 (3) e C.cr.

\* \* \* \* \*

13. Êtes-vous d'accord avec la position du PPCP? Motivez votre réponse.

Le juge doit prononcer trois ordonnances obligatoires. D'abord, en vertu de l'article 109 C.cr. tout acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement égale ou supérieure à 10 ans

perpétré avec usage ou tentative de violence contre quelqu'un pour lequel un tribunal impose une peine doit être accompagné d'une ordonnance d'interdiction d'avoir en sa possession des armes à feu, munitions, substances explosives etc. pour une période de 10 ans pour une première infraction (art. 109 (2) C.cr.) Une deuxième ordonnance obligatoire doit être prononcée peu importe la peine qui est infligée au contrevenant en vertu de l'article 487.051 C.cr., car l'acte criminel de voies de faits armé constitue une infraction super primaire prévue à l'article 487.04 a) ix C.cr. En enfin, une troisième qui est prévue à l'article 737 (1) C.cr., une ordonnance de suramende compensatoire, sous réserve des paragraphes (2.1) et (3).

\* \* \* \* \*

14. Le juge avait-il raison de prendre en considération la détention provisoire? Motivez votre réponse.

Oui, l'article 719 (3) C.cr. permet au tribunal de comptabiliser un jour pour chaque jour passé en détention provisoire. Toutefois, le juge est autorisé à comptabiliser un jour et demi pour chaque jour passé sous garde.

15. Le juge aurait-il pu condamner l'accusé à une peine de six mois d'emprisonnement, à une amende de 350 \$ et une probation de deux ans.

Non, cette peine est interdite vu le libellé de l'article 731 (1) b) C.cr.